

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 186

29 janvier 2011

### SOMMAIRE

<b>9REN Holding</b> .....	<b>8907</b>	<b>Habacker LogPark Site One S. à r.l.</b> .....	<b>8928</b>
<b>Ancienne Maison Nilles S.A.</b> .....	<b>8909</b>	<b>Human Capital Group S.A.</b> .....	<b>8923</b>
<b>A&amp;NN Investments S.A.</b> .....	<b>8910</b>	<b>Invest 9 S.A.</b> .....	<b>8923</b>
<b>Aquantum S.à r.l.</b> .....	<b>8902</b>	<b>Invista European RE Pocking PropCo S.à r.l.</b> .....	<b>8928</b>
<b>Audit Central S.à r.l.</b> .....	<b>8918</b>	<b>JP Morgan Partners Latin America Luxembourg II, S.à r.l.</b> .....	<b>8914</b>
<b>Batina</b> .....	<b>8904</b>	<b>JP Morgan Partners Latin America Luxembourg I, S.à r.l.</b> .....	<b>8914</b>
<b>Bonfin S.A.</b> .....	<b>8918</b>	<b>Jupiter S.A. SPF</b> .....	<b>8906</b>
<b>Breckewee S.à r.l.</b> .....	<b>8912</b>	<b>Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l.</b> .....	<b>8907</b>
<b>Carree-Spezialist GmbH</b> .....	<b>8927</b>	<b>Machal S.A.</b> .....	<b>8904</b>
<b>Ciel d'Orient S.à r.l.</b> .....	<b>8910</b>	<b>Nama S.A.</b> .....	<b>8882</b>
<b>Cinemat lux S.A.</b> .....	<b>8903</b>	<b>Nut Holding Company S.A.</b> .....	<b>8923</b>
<b>Contrack Technologies S.à r.l.</b> .....	<b>8915</b>	<b>Parts Holdings &amp; Cie S.à r.l.</b> .....	<b>8891</b>
<b>Earlsfort S.à r.l.</b> .....	<b>8905</b>	<b>PARTS HOLDINGS S.à r.l. &amp; Cie S.C.A.</b> .....	<b>8891</b>
<b>Eura Holding S.A.</b> .....	<b>8903</b>	<b>Polo Club Luxembourg, association sans but lucratif</b> .....	<b>8908</b>
<b>Expert Petroleum Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>8882</b>	<b>Quodo AG</b> .....	<b>8914</b>
<b>F.F.F. Management &amp; Trust S.A.</b> .....	<b>8919</b>	<b>RE Investments S.à r.l.</b> .....	<b>8906</b>
<b>Fidacoz S.à r.l.</b> .....	<b>8911</b>	<b>Secret Garden S.à r.l.</b> .....	<b>8917</b>
<b>Fidacoz S.à r.l.</b> .....	<b>8907</b>	<b>S.G.M. Investment S.A.</b> .....	<b>8918</b>
<b>Fimo Holding S.A.</b> .....	<b>8904</b>	<b>Signo International S.A.</b> .....	<b>8908</b>
<b>Fimo Holding S.A.</b> .....	<b>8910</b>	<b>Solter II S.A.</b> .....	<b>8903</b>
<b>Fintgest Investments S.A.</b> .....	<b>8911</b>	<b>South Mall Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>8912</b>
<b>FR Solar Luxco JVCo</b> .....	<b>8905</b>	<b>Steeple Asset S.A.</b> .....	<b>8905</b>
<b>Gabbiano S.A.</b> .....	<b>8911</b>	<b>TeO s.à r.l.</b> .....	<b>8920</b>
<b>Gilanne S.A.</b> .....	<b>8915</b>	<b>Valora Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>8915</b>
<b>Global Media Systems S.A.</b> .....	<b>8919</b>	<b>Video Holdings S.A.</b> .....	<b>8917</b>
<b>Global Part S.A.</b> .....	<b>8906</b>	<b>Voyages Vandivinit S.à r.l.</b> .....	<b>8928</b>
<b>Grand Hôtel Billia Holding S.A.</b> .....	<b>8919</b>	<b>Wintec Lux S.à r.l.</b> .....	<b>8928</b>
<b>Grand Vin Sélection, s.à r.l.</b> .....	<b>8908</b>		
<b>Habacker LogPark Holding S. à r.l.</b> .....	<b>8919</b>		
<b>Habacker LogPark Site Eight S. à r.l.</b> .....	<b>8919</b>		
<b>Habacker LogPark Site Five S. à r.l.</b> .....	<b>8922</b>		
<b>Habacker LogPark Site Four S. à r.l.</b> .....	<b>8922</b>		
<b>Habacker LogPark Site Nine S. à r.l.</b> .....	<b>8922</b>		

**Expert Petroleum Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 10.312.822,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.929.

*Extrait des Résolutions des associés du 5 décembre 2010*

Les associés de la Société, ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts en tant que gérant de classe A, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à 's Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gestion de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants de classe A:*

- Hille-Paul Schut
- Johan Dejans
- Hamish Hector Lawrence Ross

*Gérants B:*

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- David Martinon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

*Mandataire*

Référence de publication: 2010165941/26.

(100191748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Nama S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 157.252.

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the first of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company named THQA Management Consultants, with registered office in Dubai Media City Office 802 Concord Tower, Dubai-UAE, here duly represented by Mr Massimo LONGONI, economic counsel, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated November 20, 2010, such proxy to be registered together with the present deed.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of Nama S.A. which is hereby established as follows:

**ARTICLES OF INCORPORATION**

**Art. 1. Form and Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of Nama S.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its regis-

tered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

**Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in

(i) and (ii) above). The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at one hundred thousand Euro (€ 100,000) consisting of one hundred thousand (100,000) ordinary shares in registered form with a nominal value of one Euro (€ 1) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**Art. 6. Shares.** The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.** In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on 30 June of each year at 10.30 a.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons partici-

parting in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.** The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and

(4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

**Art. 10. Management.** For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director") or by a Board of at least two (2) directors who do(es) not need to be (a) shareholder(s) of the Company. Where the Law so requires, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a term of one year and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors and their remuneration

A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his colleagues, and that always at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis

and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board, Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or the secretary, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board, or the Sole Director.

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint any person as délégué à la gestion journalière, who can but must not be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or

(ii) in the case of a Sole Director, the signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any person(s) to who such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity of or affiliated to the Company.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term of one year and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art. 20. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year begins on the date of incorporation and ends on 31 December 2011.

The first annual General Meeting will be held exceptionnaly on the 30<sup>th</sup> of May.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to one hundred thousand (100,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) so that the sum of one hundred thousand Euro (€ 100,000) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Costs*

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 1800.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors until the annual general meeting to be held on May 30<sup>th</sup>, 2012:

- Mr Pedro Miguel Da Fonseca Goncalves born in Vale de Remigio (Portugal) on September 24<sup>th</sup> 1973, professionally residing in 38, avenue de la Faïencerie, L.1510, Luxembourg;

- Mr Riccardo Moraldi, born in Milano on May 13<sup>th</sup> 1966, professionally residing in 40, avenue de la Faïencerie, L.1510, Luxembourg;

- Ms Laurence Bardelli, born in Villerupt (France) on December 8<sup>th</sup> 1962, professionally residing in 40, avenue de la Faïencerie, L.1510, Luxembourg.

2. that the following is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company until the annual general meeting to be held on May 30<sup>th</sup>, 2012:

SER COM S.à r.l., with registerd office at 3, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg, RCS, Luxembourg B.117942.

3. that the registered office of the Company is established at 3 rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société dénommée THQA Management Consultants, ayant son siège social au Dubai Media City Office 802 Concord Tower, Dubai-UAE, ici représentée par Monsieur Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 novembre 2010, cette procuration restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination Nama S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

## STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Nama S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique ("Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

**Art. 4. Objet sociaux.** La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (€ 100.000) représenté par cent mille (100.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.** Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée ("Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 30 juin à 10 heures 30 minutes. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés,

(ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

**Art. 10. Administration.** Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") ou par un Conseil de au minimum deux (2) administrateurs qui n'a(ont) pas besoin d'être un(des) associé(s) de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme d'un an et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunions du Conseil.** Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne

prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période d'un an et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 30 mai 2012.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit cent mille (100.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de cent mille Euro (100.000 €) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1.800.-EUR.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le 30 mai 2012:

- M. Pedro Miguel Da Fonseca Goncalves, né à Vale de Remigio (Portugal) le 24 septembre 1973 et résident professionnellement au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

- M. Riccardo Moraldi, né à Milan le 13 mai 1966 et résident professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

- Mme Laurence Bardelli, née à Villerupt (France) le 12 août 1962 et résident professionnellement au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

2. sera nommée commissaire en compte de la société jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le 30 mai 2012:

SER.COM S.à r.l., avec siège social au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, RCS Luxembourg B 117.942.

3. que le siège social de la société est établi à 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Longoni et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54250. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164827/491.

(100190277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Parts Holdings & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PARTS HOLDINGS S.à r.l. & Cie S.C.A.)**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.960.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of November;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of "PARTS HOLDINGS S.à r.l. & Cie S.C.A." (the Company), a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), established and having its registered office in L-2134 Luxembourg 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 114960, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on February 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1067 of June 1, 2006

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Joseph ELVINGER, on June 25, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2342 of September 25, 2008.

The Meeting is presided by Mr. Pierre SCHWARTZ, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Raymonde JALLON, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Sandrine GONRY, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiver of the convening notices;
2. Decision to change the corporate form of the Company from a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
3. Decision to revoke "PARTS HOLDINGS S.à r.l." as manager of the Company and to give full discharge (quitus) to it for its duties performed until the date of the present Meeting;
4. Decision to revoke the current members of the Supervisory Board of the Company and to give full discharge (quitus) to them for their duties performed until the date of the present Meeting;
5. Decision to change the name of the Company into "Parts Holdings & Cie S.à r.l.";
6. Amendment of the corporate purpose as follows.

"The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds,

debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be a shareholder of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object."

7. Subsequent restatement of the articles of association of the Company in their entirety;

8. Appointment of Mr. Grahame IVEY and Mr. Craig SINFIELD-HAIN, named hereafter, as Class A managers and Mr. Hemanus R.W. TROSKIE and Mr. John MILLS, named hereafter, as Class B managers of the Company for an undetermined duration; and

9. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the voting corporate capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices as all Shareholders, present or represented, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the corporate form of the Company from a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), such resolution to become effective immediately.

*Third resolution*

The Meeting resolves to revoke "PARTS HOLDINGS S.à r.l." as manager of the Company and to give full discharge (quitus) to it for its duties performed until the date of the present Meeting.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to revoke Mrs. Alanna WOODS, Mrs. Kathryn BERGKOETTER and Mr. John KLEYNHANS as members of the Supervisory Board of the Company and to give full discharge (quitus) to them for their duties performed until the date of the present Meeting.

*Fifth resolution*

The Meeting decides:

- to change the name of the Company from “PARTS HOLDINGS S.à.r.l. & Cie S.C.A.” to “Parts Holdings & Cie S.à r.l.”, and
- to modify the corporate purpose and to adopt in consequence for it the wording as reproduced under point 6) of the agenda.

*Sixth resolution*

As a consequence of the above taken resolutions, the Meeting resolves to restate the articles of association of the Company in their entirety and to give them henceforth the following wording:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Parts Holdings & Cie S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be a shareholder of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve million and eighteen thousand four hundred Euros (12,018,400.- EUR) represented by nine million six hundred and fourteen thousand seven hundred and twenty (9,614,720) shares in registered form with a par value of one point twenty-five Euros (1.25 EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**III. Management - Representation****Art. 7. Board of Managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

**Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

## VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Seventh resolution*

The Meeting states that the nine million six hundred and fourteen thousand seven hundred and twenty (9,614,720) shares are held as follows:

1) The company "Parts Holdings Limited", a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Boundary Hall, Cricket Square, PO Box 1111, Grand Cayman, KY 1102, Cayman Islands, eight shares, . . . . .	8
2) The company "Parts MEP Limited", a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Boundary Hall, Cricket Square, PO Box 1111, Grand Cayman, KY 1102, Cayman Islands, one hundred eighty thousand five hundred and twenty-two shares, . . . . .	180,522
3) The company "PARTS HOLDINGS S.à r.l.", a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 113502, nine million four hundred and thirty-four thousand one hundred ninety shares, . . . . .	9,434,190
Total: nine million six hundred and fourteen thousand seven hundred and twenty shares, . . . . .	9,614,720

### *Eighth resolution*

The Meeting decides to appoint as managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Grahame IVEY, born in London (United Kingdom), on June 15, 1958, residing professionally in W1K 3HW London, 48 Grosvenor Street, (United Kingdom), Class A manager;
- Mr. Craig SINFIELD-HAIN, born in Illinois (United States of America), on November 4, 1972, residing professionally in Manama, Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, (Bahrain), Class A manager;
- Mr. Hemanus R.W. TROSKIE, born in Amsterdam (The Netherlands), on May 24, 1970, residing professionally in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, Class B manager; and
- Mr. John MILLS, born in Cape Town, (South Africa), on February 28, 1969, residing professionally in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, Class B manager.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at three thousand four hundred Euros.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "PARTS HOLDINGS S.à.r.l. & Cie S.C.A." (la "Société"), une société en commandite par actions luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L L-2134 Luxembourg 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114960, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1097 du 1<sup>er</sup> juin 2006,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Joseph ELVINGER, le 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2342 du 25 septembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre SCHWARTZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Raymonde JALLON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandrine GONRY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Décision de modifier la forme sociale de la Société d'une société en commandite par actions en une société à responsabilité limitée;
3. Décision de révoquer la société "PARTS HOLDINGS S.à r.l." comme gérante de la Société et de lui accorder entière décharge (quitus) pour l'exécution de ses devoirs jusqu'à la date de la présente Assemblée;
4. Décision de révoquer les membres actuels du conseil de surveillance de la Société et de leur accorder entière décharge (quitus) pour l'exécution de leurs devoirs jusqu'à la date de la présente Assemblée;
5. Décision de changer de nom de la Société en "Parts Holdings & Cie S.à r.l.";
6. Modification de l'objet social comme suit:

La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

7. Refonte subséquente des statuts de la Société dans leur intégralité;

8. Nomination de Monsieur Grahame IVEY et de Monsieur Craig SINFIELD-HAIN, qualifiés ci-après, comme gérants de Classe A et Monsieur Hemanus R.W. TROSKIE et Monsieur John MILLS, qualifiés ci-après, comme gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée; et

9. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La totalité du capital social votant étant présente ou représentée à cette Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires, présents ou représentés, se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la forme sociale de la Société d'une société en commandite par actions en une société à responsabilité, ladite décision entrant en vigueur immédiatement.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de révoquer "PARTS HOLDINGS S.à r.l." comme gérante de la Société et de lui accorder entière décharge (quitus) pour l'exécution de ses devoirs jusqu'à la date de la présente Assemblée.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de révoquer Madame Alanna WOODS, Madame Kathryn BERGKOETTER et Monsieur John KLEYNHANS comme membres du conseil de surveillance de la Société et de leur accorder entière décharge (quitus) pour l'exécution de leurs devoirs jusqu'à la date de la présente Assemblée.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide:

- de changer le nom de la Société de "PARTS HOLDINGS S.à r.l. & Cie S.C.A." en "Parts Holdings & Cie S.à r.l.", et
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 6 de l'ordre du jour.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'Assemblée décide de reformuler les statuts de la Société dans leur intégralité et de leur donner dorénavant la teneur suivante:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Parts Holdings & Cie S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze millions dix-huit mille et quatre cents euros (12.018.400,- EUR), représenté par neuf millions six cent quatorze mille sept cent vingt (9.614.720) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un virgule vingt-cinq euros (1,25 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.2 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

#### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### Art. 10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VII. Disposition générale**

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée constate que les neuf millions six cent quatorze mille sept cent vingt (9.614.720) parts sociales sont détenues comme suit:

1) La société "Parts Holdings Limited", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au Boundary Hall, Cricket Square, PO Box 1111, Grand Cayman, KY 1102, Iles Caïman, huit parts sociales, . . . . .	8
2) La société "Parts MEP Limited", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au Boundary Hall, Cricket Square, PO Box 1111, Grand Cayman, KY 1102, Iles Caïman, cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-deux parts sociales, . . . . .	180.522
3) La société "PARTS HOLDINGS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113502, neuf millions quatre cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-dix parts sociales, . . . . .	9.434.190
Total: neuf millions six cent quatorze mille sept cent vingt parts sociales, . . . . .	9.614.720

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Grahame IVEY, né à Londres (Royaume-Uni), le 15 juin 1958, demeurant professionnellement à W1K 3HW Londres, 48 Grosvenor Street, (Royaume-Uni), gérant de Classe A;
- Monsieur Craig SINFIELD-HAIN, né à Illinois (Etats-Unis d'Amérique), le 4 novembre 1972, demeurant professionnellement à Manama, Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, (Bahreïn), gérant de Classe A;
- Monsieur Hemanus R.W. TROSKIE, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 24 mai 1970, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, gérant de Classe B; et
- Monsieur John MILLS, né à Cape Town, (Afrique du Sud), le 28 février 1969, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, gérant de Classe B.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille quatre cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SCHWARTZ, R. JALLON, S. GONRY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2010. LAC/2010/53900. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163184/618.

(100188782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

#### **Aquantum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.847.

#### *Extrait des décisions prises par les associés en date du 29 octobre 2010*

1. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Cédric BRADFER a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
4. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15.12.2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Aquantum S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010165360/20.

(100192099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Cinemalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 124.648.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 9 décembre 2010*

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur AHCÈNE BOULHAIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Le Conseil d'Administration*

K. DE WILDE / A. BOULHAIS

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010165444/15.

(100192155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Eura Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 26.029.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 7 décembre 2010, que la liquidation de la société, décidée en date du 5 novembre 2010, a été clôturée et que EURA HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

*Pour: EURA HOLDING S.A.*

Société anonyme holding liquidée

*Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2010165499/19.

(100191787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Solter II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.501.

A l'actionnaire

Je vous présente ma démission comme commissaire aux comptes de votre société.

Le 15 décembre 2010.

Galina Incorporated

Signature

Référence de publication: 2010165777/12.

(100192137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Fimo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 59.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Patrick ROCHAS  
*Administrateur*

Référence de publication: 2010171177/11.

(100197454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Machal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 156.755.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes:

Madame Karin KRIEGISCH, Administrateur de la société  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 08 DEC. 2010.

*Pour: MACHAL S.A.*  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Cindy Szabo / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2010165644/19.

(100191811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Batina, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-3491 Dudelange, 4, An Hinnefen.  
R.C.S. Luxembourg B 157.296.

**OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée BATINA, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés - Greffe du Tribunal d'Instance de Thionville (5753) en France, sous le numéro d'immatriculation: 501 804 041, prend la résolution de créer une succursale, le 15 novembre 2010, sous le nom de:

BATINA

1) Adresse de la succursale:

L-3491 Dudelange, an Hinnefen, 4

2) Activités de la succursale:

Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment.

3) Personne avant le pouvoir d'engager la société BATINA

- Conseil de gérance:

Est nommé gérant:

Monsieur Chérif DERGUIANI, né le 11 mai 1966 à Arris (Algérie), demeurant à F-57290 Fameck, rue du Dauphiné, 8

4) Représentant permanent pour l'activité de la succursale:

A compter du 15 novembre 2010:

Monsieur Chérif DERGUIANI, né le 11 mai 1966 à Arris (Algérie), demeurant à F-57290 Fameck, rue du Dauphiné, 8, pour une durée indéterminée.

Le représentant permanent peut engager par sa seule signature la succursale.

Fait à Fameck, le 15 novembre 2010, en trois originaux.

C. DERGUIANI.

Référence de publication: 2010167151/26.

(100191606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Steeple Asset S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 103.083.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 15 décembre 2010 à 14.00 heures au siège social de la société*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à expiration à l'issue de cette Assemblée. Elle décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Didier Mc Gaw, de Monsieur Stéphane Lataste et de Monsieur André Lutgen pour une nouvelle durée de six ans. L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du commissaire L'Alliance Révision S.à r.l. pour une nouvelle durée de six ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010165782/17.

(100192134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**FR Solar Luxco JVCo, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.668.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale*

En date du 19 juin 2009, l'assemblée générale de la Société a décidé de renouveler les mandats des membres du conseil de surveillance, Francesco GIULIANI, avec adresse professionnelle à One Lafayette Place, USA - CT 06830 Greenwich, Etats Unis d'Amérique, Alan G. SCHWARTZ, avec adresse professionnelle à One Lafayette Place, USA - CT 06830 Greenwich, Etats Unis d'Amérique et Matthew RABEN, avec adresse professionnelle à One Lafayette Place, USA - CT 06830 Greenwich, Etats Unis d'Amérique, en tant que commissaires aux comptes de la société.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

*Mandataire*

Référence de publication: 2010165955/18.

(100191752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Earlsfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 993.175,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 106.268.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note des changements d'adresse des gérants suivants avec effet immédiat:

- Madame Sylvie Abtal-Cola, 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Monsieur Eric Vanderkerken, 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2010165943/15.

(100191789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Global Part S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.675.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 16 novembre 2010*

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Corinne BITTERLICH, conseiller juridique, née le 2 juillet 1969, à Quiercheid (Luxembourg), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg ainsi que ceux de Messieurs Philippe STANKO, employé privé, né le 15 janvier 1977 à Wittlich (Allemagne), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg et d'Harald CHARBON, employé privé, né le 11 juillet 1969 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une durée de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et reconduit pour une durée de 6 ans. Le mandat de FIN-CONTROLE S.A. viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

Fait à Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Certifié sincère et conforme

GLOBAL PART S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010165967/22.

(100191818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**RE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 78.612.925,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.577.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 09 juillet 2010 entre DP Property Europe Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et DLD Coop GmbH & Co KG, ayant son siège social au Main Airport Center, Unterschweinstiege 2-14, A-60549 Frankfurt am Main, Allemagne, Registre de Frankfurt (Main) numéro HRA 45756, les 3,144.517 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- DLD Coop GmbH & Co. KG détient 188,671 parts sociales de la Société.

- DP Property Europe Holdings S.à r.l. détient 2,955,846 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Investment S.à r.l.

Represented by Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager B

Référence de publication: 2010167210/20.

(100191940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Jupiter S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 34.202.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 25 novembre 2010:*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010165989/17.

(100191766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.651.727,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.509.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des associés du 8 décembre 2010*

En date du 8 décembre 2010, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Jan Schuster, en tant que gérant A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Mme Janet Mary Dunlop, née le 8 juillet 1962 à Hastings, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2010165995/18.

(100191785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**9REN Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 46.902.050,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 137.669.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance*

En date du 16 novembre 2010, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2010166063/15.

(100191760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Fidacoz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5762 Hassel, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 25.376.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé qu'en date du 18 juillet 2007

- Mademoiselle Emmanuelle BRASSEUR, demeurant à B-7100 Mauraage, 103, rue du Champ Perdu, cède cinq (5) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept virgule nonante EUR(247,90 €)chacune, entièrement libérées, de la société FIDACUZ SARL à Madame Thérèse BRASSEUR, employée privée, demeurant à L-5762 Hassel, 3, rue des champs.

Par conséquent, à dater de cette date, la répartition du capital social de la société est comme suit:

Mme Christiane ANTOINE ..... 120 parts sociales

Mme Thérèse BRASSEUR ..... 5 parts sociales

Hassel, le 15 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010167172/17.

(100192086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Grand Vin Sélection, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 100.453.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171189/10.

(100198294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

**Signo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 129.673.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale*

En date du 21 mai 2010, l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants avec effets immédiat:

- Monsieur Massimo Longoni, demeurant professionnellement au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
- Monsieur Eric Vanderkerken, demeurant professionnellement au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

En cette même date, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué sortant, Monsieur Massimo Longoni, demeurant professionnellement au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010166043/22.

(100191769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Polo Club Luxembourg, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Münster.

R.C.S. Luxembourg F 750.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2008 que les articles suivants des statuts ont été modifiés comme suit:

L'article 4 est remplacé par:

"L'association se compose de différentes catégories de membres, à savoir:

- Membres
- Membres joueurs
- Membres juniors

Est membre toute personne qui a été admise par le conseil d'administration, qui a versé la cotisation annuelle, ainsi que le droit d'entrée unique. Le nombre de membres est illimité.

Les membres ont un droit de vote limité aux assemblées générales: ils ne peuvent participer qu'aux décisions à prendre en assemblée générale et concernant la nomination et la révocation des administrateurs et réviseurs de caisse, l'approbation des budgets et comptes ainsi que la dissolution de l'association.

Est membre joueur, toute personne qui participe activement aux activités sportives de l'association.

Les membres joueurs participent à toute décision à prendre en assemblée générale.

Est membre junior, toute personne remplissant les conditions d'admission à la catégorie de "membre joueur", mais qui est âgée de moins de vingt ans révolus, respectivement tout membre justifiant être inscrit auprès d'un établissement scolaire. Les membres juniors n'ont aucun droit de vote tant qu'ils sont âgés de moins de dix-huit ans.

Les membres juniors âgés de 18 ans ou plus participent à toutes les décisions.

L'admission des nouveaux membres se fait en tout état de cause sur parrainage de deux membres de l'association et par vote majoritaire du conseil d'administration. Lors de cette procédure d'admission, le conseil d'administration définit également la catégorie dans laquelle le nouveau membre est admis.

Lors de l'admission, le nouveau membre est tenu de régler à l'association un droit d'entrée, lequel peut varier suivant la catégorie dans laquelle le nouveau membre est admis. Ce droit d'entrée n'est ni remboursable ni transmissible.

Tout membre peut demander son admission dans une autre catégorie que celle dans laquelle il figure, ceci par demande écrite adressée au Conseil d'administration.

Le conseil d'administration statuera sur cette demande par vote majoritaire. Un droit d'entrée à la nouvelle catégorie sera le cas échéant demandé au membre postulant."

L'article 8 est remplacé par:

"La cotisation ainsi que le droit d'entrée sont fixés annuellement par l'assemblée générale pour les différentes catégories de membres. Ils ne pourront en aucun cas être supérieurs à la somme de 5.000.- euros."

La première phrase de l'article 10 est remplacée par:

"La convocation se fait au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé."

L'article 15 est remplacé par:

"L'association est dirigée et gérée par un conseil d'administration de cinq membres au moins, élus pour quatre ans par l'assemblée générale à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Les administrateurs doivent être membres de l'association.

Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées par simple lettre au président de l'association avant la date de l'assemblée générale.

Afin d'assurer la continuité de la vie de l'association, le conseil est renouvelable par moitié tous les deux ans. L'ordre de fin de mandat est déterminé par le conseil d'administration qui est en fonction. Les membres sortants sont rééligibles.

Leurs mandats expirent par démission, par révocation du conseil d'administration ou par suite de décès.

Le conseil d'administration se compose d'un minimum de cinq et d'un maximum de quinze membres. Le nombre de membres du conseil d'administration doit être impair. Les postes suivants sont à pourvoir: un président, un secrétaire et un trésorier. Ces fonctions doivent être tenues par trois personnes différentes.

Le président, le secrétaire et le trésorier sont nommés par le conseil d'administration, qui pourra définir d'autres fonctions, comme vice-président, secrétaire adjoint ou trésorier adjoint.

En cas de vacance d'un poste au sein du conseil d'administration, le conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement de membres par cooptation.

Les membres cooptés ont tous les droits réservés aux administrateurs et finissent le mandat de ceux qu'ils remplacent. Cependant, leur mandat doit être confirmé à l'occasion des votes à exprimer au sein de la prochaine assemblée générale ordinaire. Les membres cooptés qui ne sont pas élus par l'assemblée générale ne peuvent plus être cooptés, mais ont la possibilité de poser acte de candidature ultérieurement."

Fait en triple exemplaire à Luxembourg, le 19 février 2008.

André Mailliet / Claude Kuffer

*Le Président / Le secrétaire*

Référence de publication: 2010166030/63.

(100191465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Ancienne Maison Nilles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8369 Hivange, 11, rue de Garnich.

R.C.S. Luxembourg B 94.848.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 8 mai 2009 que

1. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société au 31.12.2009.
2. Les livres et documents sociaux de la société seront conservés pour une période de cinq années au 11, rue de Garnich, L-8369 Hivange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hivange, le 31 décembre 2009.

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2010167143/16.

(100191960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**A&NN Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 86.210.

Conformément à l'article 3 (i) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 20 février 2002 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

\* A&NN INVESTMENTS S.A.

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.210

\* Dont le siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- *Agent domiciliataire:*

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 décembre 2010.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010167136/21.

(100191791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Ciel d'Orient S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4599 Differdange, 16, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.282.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé qu'en date du 15 novembre 2008, Madame Christiane ANTOINE demeurant à L-5720 Aspelt, 21, op Langert, a cédé une part sociale de la société Ciel d'Orient SARL, établie et ayant son siège à Differdange, 16, rue JF Kennedy, à GALLO SAH avec siège à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Hassel, le 15 décembre 2010.

Christiane ANTOINE.

Référence de publication: 2010167152/13.

(100192042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Fimo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 59.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Patrick ROCHAS

*Administrateur*

Référence de publication: 2010171178/11.

(100197455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Fidacoz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5762 Hassel, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 25.376.

—  
EXTRAIT

Suite au décès de Monsieur Michel BRASSEUR à Haine Saint Pierre (B) le 7 juin 1992,

- Mademoiselle Emmanuelle BRASSEUR, son unique héritière, demeurant à B-7100 Maurage, 103, rue du Champ Perdu, possède cinq (5) parts sociales entièrement libérées, de la société FIDACCOZ SARL.

Par conséquent, à dater de cette date, la répartition du capital social de la société est comme suit:

Mme Christiane ANTOINE .....	120 parts sociales
Mlle Emmanuelle BRASSEUR .....	5 parts sociales
Hassel, le 15 décembre 2010.	Signature.

Référence de publication: 2010167171/15.

(100192084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Fintgest Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 84.094.

Conformément à l'article 3 (i) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 2 octobre 2001 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

\* FINTGEST INVESTMENTS S.A.

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.094

\* Dont le siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 décembre 2010.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010167173/21.

(100191796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Gabbiano S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 110.759.

Conformément à l'article 3 (i) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 6 septembre 2005 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

\* Gabbiano S.A. en liquidation volontaire

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.759

\* Dont le siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 décembre 2010.  
ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010167174/21.

(100191799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**South Mall Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 138.885.

---

Le bilan au 18 novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOOGEWERF & CIE*

Signature

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010171361/12.

(100197444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Breckewee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Global Compta Services / Global Accounting Services.

Siège social: L-8561 Schwebach, 1, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 157.331.

---

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme MATCORPORATION SA, agissant sous les enseignes commerciales de MICHEL JASMAIN / MATCORPORATION,

ayant son siège social à L-8561 Schwebach, 3, Haaptstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro B151708, ici représentée par Madame Martine BREDEMUS, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant sur base d'une procuration émise à Luxembourg le 20 novembre 2010, annexée après paraphe «ne varietur» par la mandataire et le notaire, pour être enregistrée avec le présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée, dont ils a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") sous la dénomination «BRECKEWEE S.à r.l.», agissant sous les enseignes commerciales de «GLOBAL COMPTA SERVICES» et «GLOBAL ACCOUNTING SERVICES».

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi dans la Commune de Saeul.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

**Art. 3.** La société a pour objet tant au Luxembourg: -l'exploitation d'une Fiduciaire de Comptables ayant comme objet les travaux de comptabilité, -la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour son propre compte. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières (SOPARFI)». La Société peut emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes les mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

La Société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs que de l'accord de l'associé unique respectivement de l'accord unanime des associés.

**Art. 7.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique, qui désigne ses pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondé(s) de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la Société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.

- Le solde restant à la libre disposition de l'associé unique qui pourra décider de le distribuer, de le mettre en réserve ou de le reporter à nouveau.

**Art. 10.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesures transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux parts sociales créées de la manière suivante:

1) Matcorporation S.A., préqualifié, cent parts sociales . . . . .	100
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts ont été souscrites et libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent à approximativement 950.-EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Mathieu Ferretti, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> janvier 1984 à Metz, domicilié à L-4831 Rodange 233, route de Longwy, lequel pourra engager valablement la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-8561 Schwebach, 1, Hauptstrooss.

#### *Déclaration de la mandataire de l'actionnaire*

La mandataire de l'actionnaire déclare au nom et pour compte des bénéficiaires réels que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. BREDEMUS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Relation: LAC/2010/53201. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166140/98.

(100192258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

---

**JP Morgan Partners Latin America Luxembourg I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.499.

*Extrait de cession de parts sociales*

Suite à la cession de parts sociales en date du 24 novembre 2010, nous confirmons que l'associée de la société est désormais:

J.P. MORGAN PARTNERS, LLC, ayant son siège social au 9 East Loockerman Street, Dover, Delaware 19901, USA,; 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS LATIN AMERICA Luxembourg I S.à.r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010167185/17.

(100191963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**JP Morgan Partners Latin America Luxembourg II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 94.191.

*Extrait de cession de parts sociales*

Suite à la cession de parts sociales en date du 24 novembre 2010, nous confirmons que l'associée de la société est désormais:

J.P. MORGAN PARTNERS, LLC, ayant son siège social au 9 East Loockerman Street, Dover, Delaware 19901, USA,; 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS LATIN AMERICA Luxembourg II S.à.r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010167186/17.

(100191965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Quodo AG, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 125.200.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 25 novembre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a relevé le liquidateur, Maître Dilek Aslan, de sa fonction de liquidateur de la société anonyme Quodo A.G., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, dénoncé en date du 2 décembre 2009.

Le même jugement a nommé en son remplacement Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société en liquidation*  
Me Max Mailliet  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010167207/15.

(100191481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Gilianne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf.  
R.C.S. Luxembourg B 78.495.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171192/10.

(100198308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Valora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.000.000,00.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.  
R.C.S. Luxembourg B 73.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Valora Luxembourg S.à r.l.*  
Signature

Référence de publication: 2010171382/12.

(100197511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Contrack Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 157.343.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trois décembre

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU

Monsieur Frédéric François D'HUART, né le 01 Octobre 1973 à Uccle (B-1180), demeurant au 49, Rue Nicolas Berger B-6700 Arlon (Belgique)

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «Contrack Technologies S.à.r.l.»

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Huncherange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet la fourniture de services informatiques, l'achat et la vente de produits informatiques et toute activité de marketing et d'évènements liée à l'informatique, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 6.** La capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (125,-) Euros chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir de leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social. La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

**Art. 15.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé unique prises sont inscrites sur le procès verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Souscription des parts*

Les 100 (cent) parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Frédéric François d'Huart, précité Cent parts sociales . . . . .	100
Total: . . . . .	100,-

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille six cents (1.200,-) Euros

#### *Assemblée générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Frédéric François d'Huart, né le 01 Octobre 1973 à Uccle (B-1180), demeurant au 49, Rue Nicolas Berger B-6700 Arlon (Belgique)

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique

2. Le siège social de la société est fixé au 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. D'HUART et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54330. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166153/89.

(100192514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

---

**Video Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 26.391.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOOGEWERF & CIE*

Signature

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010171386/12.

(100197443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Secret Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 7, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 49.985.

*Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 30 septembre 2010*

Le 30 septembre 2010, à 11.00 h, s'est réunie l'assemblée extraordinaire de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

1) Cession de parts sociales.

Assume la présidence de la séance l'associé et gérant de la Société Monsieur D'EUFEMIA Giuseppe, lequel, après avoir vérifié que la totalité des associés est présente et après avoir invité Monsieur D'EUFEMIA Vincenzo à la fonction de secrétaire, ouvre la séance.

Prends la parole l'associé D'EUFEMIA Vincenzo lequel déclare vouloir céder ses 20 parts sociales au prix nominal.

Sur le point à l'ordre du jour l'assemblée, à l'unanimité, donne son accord à la cession des parts comme suit:

- 15 parts sociales à Monsieur D'EUFEMIA Giuseppe, né à Matera (Italie) le 16 novembre 1953, domicilié à L-2555 Luxembourg, 24A, rue de Strassen.

- 5 parts sociales à Monsieur D'EUFEMIA Frederick, né à Londres (Royaume-Uni) le 27 mai 1985, domicilié à L-2555 Luxembourg, 24A, rue de Strassen.

et donne mandat à Monsieur D'Eufemia Giuseppe d'apporter les modifications survenues dans les personnes des associés et, en conséquence, de déposer et publier les formulaires de réquisition.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 h, après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Giuseppe D'EUFEMIA / Vincenzo D'EUFEMIA

*Le Président / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2010167214/26.

(100192100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**S.G.M. Investment S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 89.759.

Conformément à l'article 3 (i) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 18 octobre 2005 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

\* S.G.M. Investment S.A.

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.759

\* Dont le siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 décembre 2010.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010167211/21.

(100191795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Bonfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.048.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Bonfin S.A.

Signature

Référence de publication: 2010171433/12.

(100199149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Audit Central S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 145.074.

*Décision unique prise par l'associé unique en date du 26 novembre 2010*

*Résolution unique*

L'Associé unique décide de transférer le siège de la société du 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Pour AUDIT CENTRAL S.à R.L.

Helmut HAVENITH

Gérant unique

Référence de publication: 2010174232/17.

(100199398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Global Media Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Howald, 212, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 42.390.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010171194/10.

(100197959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Grand Hôtel Billia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 77.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171195/10.

(100197467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Habacker LogPark Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.  
R.C.S. Luxembourg B 134.784.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010171197/11.

(100197623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Habacker LogPark Site Eight S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.  
R.C.S. Luxembourg B 135.010.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010171198/11.

(100197618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**F.F.F. Management & Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 42.411.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010171483/12.

(100198757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**TeO s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2265 Luxembourg, 7, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 157.308.

---

**STATUTS**

L'an deux mil dix, le vingt-trois novembre,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Tessy OLINGER, architecte diplômée, née le 21 septembre 1980 à Luxembourg, demeurant à L-6940 Niederanven, 161, route de Trèves.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TeO s.à r.l.»

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ayant pour objet l'exploitation d'un bureau d'architectes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires.

Dans tous les cas énumérés à l'alinéa précédent, les titres ou les valeurs mobilières seront des titres ou valeurs mobilières de sociétés exploitant un bureau d'architectes inscrit à titre de membre obligatoire à l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils (O.A.I.). De même, les entreprises dont il est mention à l'alinéa deux du présent article sont des entreprises exploitant un bureau d'architectes inscrit à titre de membre obligatoire à l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils (O.A.I.).

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, à son objet ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation à condition que ces opérations et/ou transactions n'entrent pas en conflit avec dispositions législatives et réglementaires régissant la profession d'architecte et les règles de déontologie fixées par l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils (O.A.I.) pour les bureaux d'architectes, leur associés ou actionnaires et/ou leur gérants ou administrateurs.

En règle générale, la société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement sous condition absolue de respect des dispositions législatives et réglementaires régissant la profession d'architecte et des règles de déontologie fixées par l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils (O.A.I.).

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires et règles déontologiques auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des nonassociés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale à des personnes possédant la qualification professionnelle d'architecte.

**Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année le 31 décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais:*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ 1.100,

Le notaire instrumentant attire l'attention de la comparante qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

La comparante reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

#### *Loi Anti-blanchiment*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Souscription*

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites par l'associée unique, Madame Tessy OLINGER, préqualifiée.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

*Assemblée générale*

Les fondatrices prénommées, détenant l'intégralité des parts sociales, et représentées comme dit, se sont constituées en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-2265 Luxembourg, 7, rue de la Toison d'Or.
- 2) La société sera gérée par une gérante, savoir:

Madame Tessy OLINGER, architecte diplômée, née le 21 septembre 1980 à Luxembourg, demeurant à L-6940 Niederanven, 161, route de Trèves.

- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiée au moyen de sa carte d'identité.

Signé: T. OLINGER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 24 novembre 2010. Relation: CAP/2010/4203. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

*Le Receveur (signé): I. Neu.*

Pour copie conforme.

Capellen, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010165788/123.

(100191565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Habacker LogPark Site Five S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 135.029.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010171199/11.

(100197614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Habacker LogPark Site Four S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 135.028.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010171200/11.

(100197611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Habacker LogPark Site Nine S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 135.009.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010171201/11.

(100197619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Human Capital Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 30.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010171225/10.

(100197579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

**Nut Holding Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 100.532.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 14 décembre 2010*

*5<sup>ème</sup> Résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

*Pour NUT HOLDING COMPANY S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010174282/16.

(100199394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Invest 9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 157.312.

STATUTS

L'an deux mille dix, le six décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- «CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199);

2.- «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164).

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.-et sub 2.sont toutes deux ici représentées par:

Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu de deux (2) procurations lui données à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 novembre 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: «INVEST 9 S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois mille cent (3'100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10<sup>ème</sup>) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en juin 2011.

#### *Souscription*

Les trois mille cent (3'100) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société «PROCEDIA S.à r.l.», prédésignée, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1'550
2. La société «CRITERIA S.à r.l.», prédésignée, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1'550
TOTAL: TROIS MILLE CENT actions . . . . .	3'100

### *Libération*

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199), Monsieur Gabriel JEAN, agira en tant que représentant permanent;

2.- «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164), Madame Catherine DE WAELE, agira en tant que représentant permanent;

3.- Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En conformité avec l'article SEPT (7) des statuts de la Société, l'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Gabriel JEAN, prénommé, aux fonctions de premier Président du conseil d'administration de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société «MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

#### *Troisième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel JEAN, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

#### *Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2016.

#### *Cinquième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. LAZZARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15424. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010165583/182.

(100191648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Carree-Spezialist GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 61.208.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, den sechsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1° Herr Stefan RÖMER, Fliesenleger, geboren in Kröv (Deutschland), am 10. Februar 1952, wohnhaft in D-54536 Kröv, Gilgenkordel 10 (Deutschland);

2° Herr Kurt-Josef ESSELN, Fliesenleger, geboren in Schweich (Deutschland), am 7. November 1956, wohnhaft in L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle;

beide hier vertreten durch Herrn Roland EBSEN, Buchhalter, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kushegässel, gemäss zwei privatschriftlicher Vollmachten, welche, nachdem diese „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, gegenwärtiger Urkunde zur Registrierung beigefügt bleiben.

Die Erschienenen erklären, dass sie die einzigen Gesellschafter sind der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CARREE-SPEZIALIST GmbH, mit Sitz in L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der B 61.208 gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 23. September 1997, veröffentlicht im Mémorial C vom 16. Januar 1998, Nummer 36, letztmalig abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 3. August 2004, veröffentlicht im Mémorial C vom 22. Dezember 2004, Nummer 1309.

Die Erschienenen vertreten wie vorerwähnt, bitten den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) hat, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-)

Dass Herr Stefan RÖMER und Herr Kurt-Josef ESSELN die alleinigen Eigentümer aller Gesellschaftsanteile sind.

Dass sie, als einzige Gesellschafter, ausdrücklich erklären, die Gesellschaft auflösen und in Liquidation setzen wollen.

Sie bestimmen mit sofortiger Wirkung Herrn Roland EBSEN, Buchhalter, geboren in Echternach, am 3. Mai 1966, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kushegässel, als neuen Liquidator der Gesellschaft.

Die Erschienenen berufen sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft ein, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und beide sofort hintereinander abhalten wird.

In seiner Eigenschaft als Liquidator erklärt der hier anwesende Herr Roland EBSEN, dass er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

Der Liquidationsbericht bleibt nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde zwecks Registrierung beigegeben.

Die Erschienenen erklären, dass alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen sind und dass die Schulden im Zusammenhang mit der Schliessung der Liquidation ordnungsgemäss verbucht sind. Sie erklären des weiteren, dass sie, bezüglich möglich unbezahlter Verbindlichkeiten der Gesellschaft, sich unwiderruflich zu derer Zahlung verpflichten. Infolge dessen sind alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt; etwaige verbleibende Aktiva werden den Gesellschaftern zugeschrieben.

Die Erschienenen ernennen zur Prüfungskommissar Herrn Norbert EBSEN, Buchhalter, geboren in Grevenmacher, am 5. März 1969, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise, mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch die Erschienenen des Berichtes des Prüfungskommissars vom 6. Dezember 2010, stimmen sie den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, billigen die Liquidationskonten, und erteilen Herrn Norbert EBSEN Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars, nachdem dieser „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

In einer dritten ausserordentlichen Generalversammlung stellen die Erschienenen den Abschluss der Liquidierung fest und beschliessen, dass die Gesellschaft definitiv aufgelöst ist.

Die Erschienenen erteilen den Geschäftsführern, dem Liquidator sowie dem Prüfungskommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes.

Sie erklären, dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle, aufbewahrt bleiben werden.

Für alle erforderlichen Schritte, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Der Bevollmächtigte darf die Aktien der Gesellschaft auflösen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Roland Ebsen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 décembre 2010. LAC/2010/55037. Reçu 75,- €.

Pour le Receveur (signé): Tom Benning.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010165436/66.

(100191788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Habacker LogPark Site One S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 135.041.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010171202/11.

(100197603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Invista European RE Pocking PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.870.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.455.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Michael Chidiac et Marta Kozinska

Gérants

Référence de publication: 2010174947/13.

(100200481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

---

**Wintec Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 134.304.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174884/10.

(100201998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Voyages Vandivinit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5683 Dalheim, 17, Kiischtestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 37.860.

Le bilan au 31 décembre 2009 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/12/2010.

Référence de publication: 2010174883/10.

(100202249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---